

## TE38

### COMITE SYNDICAL du 16 juin 2026

#### DÉLIBÉRATION N° 2026-047

#### Election des Vice-Présidents thématiques de TE38

Le mardi 16 juin 2026, à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni à Grenoble, sous la présidence de Monsieur Bertrand LACHAT, en présence de :

- 232 délégués représentant les communes adhérentes au Collège 1 représentant 232 voix  
Avaient donné pouvoir 6 délégués de communes représentant 6 voix
- 3 délégués de la Métropole  
Avaient donné pouvoir 1 délégué de la Métropole représentant 1 voix
- 3 délégués représentant les communes adhérentes au Collège 2  
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix
- 8 délégués représentant les collectivités adhérentes au Collège 3 représentant 8 voix  
Avaient donné pouvoir 1 délégué de collectivités représentant 1 voix

Vu les statuts de TE38 ;

Vu les candidatures à la fonction de Vice-Président.e.s thématiques de TE38 composant la liste conduite par Bernard JULLIEN, délégué titulaire de VALENCIN ;

Monsieur Bertrand LACHAT, Président de TE38, nouvellement élu, propose de procéder à l'élection des Vice-Présidents thématiques de TE38 selon les conditions suivantes :

Selon l'article 5.7.2 des statuts de TE38, 5 Vice-Présidents thématiques sont élus, par le Comité Syndical en son sein, au scrutin majoritaire de liste bloquée sans panachage ni vote préférentiel. Les fonctions de délégué de territoire, Vice-Président territorial, de Vice-Président désigné par les membres du collège n°2 et de délégué désigné par le conseil départemental entraînent l'inéligibilité à la fonction de Vice-Président thématique.

Si après un premier tour de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue des suffrages (50% de suffrages exprimés), il est procédé à un deuxième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. L'ordre de la liste détermine le rang des Vice-Présidents thématiques. La liste doit obligatoirement comporter des candidats titulaires et autant de candidats que de sièges à pourvoir.

Le vote doit avoir lieu à bulletin secret s'il y a plus de candidatures que de sièges à pourvoir ou lorsque le tiers des membres présents le réclame.

Les candidatures à la fonction de Vice-Président thématique de TE38 pour la nouvelle mandature devaient être déposées par écrit au siège du syndicat au plus tard vingt-six jours francs avant le jour du scrutin soit avant le 20 mai 2026 16h30.

Les membres du Comité Syndical décident de procéder à l'élection des Vice-Présidents thématiques de TE38 au scrutin majoritaire de liste bloquée sans panachage ni vote préférentiel, selon les modalités précitées.

Acte publié le 6 juillet 2026  
Bertrand LACHAT, Président de Territoire d'Énergie Isère

La liste des candidats présentées, est la suivante :

- Liste conduite par M. Bernard JULLIEN, délégué titulaire de Valencin :

|                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1er Vice-Président : M. Bernard JULLIEN, délégué titulaire de VALENCIN                         |
| 2ème Vice-Président : M. Luc GUSTA, délégué titulaire de MAUBEC                                |
| 3ème Vice-Présidente : Mme Marilyne SILVESTRE, déléguée titulaire de VIENNE                    |
| 4ème Vice-Présidente : Mme Frédérique FERRARIS, déléguée titulaire de FARAMANS                 |
| 5ème Vice-Président : M. Pierre MARTIN-JARRAND, délégué titulaire d'AUTRANS MEAUDRE EN VERCORS |

Après audition de ces derniers, le Comité Syndical procède à l'élection des Vice-Présidents thématiques à main levée. Le vote a donné les résultats suivants :

### 1<sup>er</sup> tour

Nombre d'inscrits : 559

Nombre de votants : 246

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 246

Majorité absolue 1<sup>er</sup> tour : 124

| Désignation des listes                                               | Nombre de voix obtenues<br>1 <sup>er</sup> tour de scrutin |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Liste conduite par M. Bernard JULLIEN, délégué titulaire de VALENCIN | 246                                                        |

Par conséquent, les membres du Comité Syndical proclament élue, au :

- 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue des suffrages exprimés par 246 voix POUR, 0 voix ABSTENTION et 0 voix CONTRE

la liste conduite par M. Bernard JULLIEN composée des Vice-Présidents thématiques suivants :

- Monsieur Bernard JULLIEN
- Monsieur Luc GUSTA
- Madame Maryline SILVESTRE
- Madame Frédérique FERRARIS
- Monsieur Pierre MARTIN JARRAND



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LACHAT

Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)

Acte publié le 6 juillet 2026

Bertrand LACHAT, Président de Territoire d'énergie Isère

Territoire d'Énergie Isère - 27 rue Pierre Sépard - 38000 GRENOBLE

Tél. : 04 76 03 19 20